FIDECA
5, Avenue Carde
BP 1005
Dakar/Sénégal

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG
22, Rue Ramez Bourgi
BP 545 - Dakar/Sénégal

Total Sénégal

Société Anonyme
Route de l'Aéroport
Sur la Station Total Ngor
BP 355 - Dakar/Sénégal

Rapport général et rapports spéciaux
des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2020

FIDECA
5, Avenue Carde
BP 1005
Dakar/Sénégal

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG
22, Rue Ramez Bourgi
BP 545 - Dakar/Sénégal

Total Sénégal

Société Anonyme
Route de l'Aéroport
Sur la Station Total Ngor
BP 355 - Dakar/Sénégal

Rapport général des commissaires aux comptes

Etats financiers annuels - Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Total Sénégal S.A. comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes au 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) de l'IAASB conformément au Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société, conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Créance sur l'Etat liée au système du Prix Parité Importation (PPI)	**Réponses apportées lors de notre audit**
Comme spécifié dans les commentaires de la note 8, les prix et la marge des distributeurs sont fixés par l'Etat du Sénégal à travers la structure des prix des produits pétroliers. Il existe un système de prix plafond basé sur les principes de parité à l'importation. Ainsi, le Prix Parité Importation (PPI) se compose de trois éléments (voir note 8 des états financiers) : • le prix FOB Méditerranée dont la révision s'effectue toutes les quatre semaines, • le fret maritime, dont la révision du taux s'effectue toutes les quatre semaines, • les frais annexes. Ce PPI fait partie intégrante de la structure du prix des produits pétroliers. Lorsque les distributeurs procèdent eux-mêmes à des importations de produits pétroliers, il peut survenir des écarts sur le PPI très significatifs correspondant à des pertes de marge par rapport aux prix fixés par l'Etat à l'intérieur du territoire sénégalais. L'Etat est tenu de rembourser les pertes commerciales résultant des écarts sur PPI via le Fonds de Soutien au	Nous avons pris connaissance du processus lié à l'octroi de la licence d'importation de produits pétroliers par l'Etat du Sénégal et du processus d'importation de produits pétroliers par Total Sénégal. Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons notamment procédé à : • l'identification des principaux contrôles mis en place par Total Sénégal et pertinents pour notre audit, y compris les contrôles sur le processus de passation des marchés et d'approvisionnement ; • la vérification par sondage de l'existence et de la conformité des documents d'importation : connaissement, certificat de quantité, certificat d'origine, état de déchargement, rapport de déchargement de l'expert agréé, et bordereau de confirmation de la cargaison ; Nous avons également :

Secteur de l'Energie (FSE) après leur validation par le Comité National des Hydrocarbures (CNH). Nous avons estimé que les créances sur l'Etat résultant des écarts sur PPI constituent un point clé de notre audit pour les raisons suivantes : • la procédure de collecte et de justification des créances auprès du CNH est lourde et complexe, • les créances résultantes sont très significatives, elles représentent 18% de l'actif circulant au 31 décembre 2020, • des lenteurs importantes existent dans la procédure de remboursement de ce type de créances par l'Etat.	• évalué la cohérence d'ensemble des différents documents d'expédition (quantités et valeur) ; • recalculé tous les écarts sur PPI ; • revu la conformité de toutes les demandes de paiement établies par Total Sénégal adressées et déposées au CNH pour validation ; • analysé toutes les lettres de validation des demandes de remboursements par le CNH et les lettres de transmission des dossiers de demande de paiement au Ministre du Pétrole et des Energies par le CNH ; • en cas de paiement, vérifié la réception du virement dans les comptes bancaires de Total Sénégal.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers

Les comptes annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux règles et méthodes comptables de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux- ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes applicables et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière.

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation.

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Vérifications et informations spécifiques

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers, et des autres informations1.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

[1] Rapport annuel, projet de texte des résolutions et la présentation synthétique à l'Assemblée générale

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Dakar, le 15 juin 2021

Les Commissaires aux comptes

FIDECA



Oumar SAMBE
Associé

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY
Associé

Sommaire

Rapport général des commissaires aux comptes 1-6

Etats financiers au 31 décembre 2020 8-54
Bilan 8
Compte de résultat 9
Tableau des flux de trésorerie 10
Etat annexé 11-45

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 46-59

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et les remboursements effectués au profit des Administrateurs en application de l'article 432 de l'OHADA 60

Rapport des commissaires aux comptes sur le registre des titres nominatifs émis par la société en application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique 61-62

Certification du montant global des rémunérations conformément à l'article 525 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE 64

Dénomination sociale de l'entité : **TOTAL SENEGAL** **Exercice clos le :** **31/12/2020**

Adresse : **Route de l'aéroport sur la station Total Ngor DAKAR**

N° d'identification **2041565 2G3** **Durée (en mois)** **12**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

REF	ACTIF	Note	EXERCICE AU 31/12/2020 BRUT	EXERCICE AU 31/12/2020 AMORT/DEP	EXERCICE AU 31/12/2020 NET	EXERCICE AU 31/12/2019 NET
AD	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	3	**2 476 418 722**	**1 335 485 233**	**1 140 933 489**	**929 520 848**
AE	Frais de developpement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels et driots similaires		1 884 757 281	1 335 485 233	549 272 048	337 859 407
AG	Fonds commercial et droit au bail		591 661 441	-	591 661 441	591 661 441
AH	Autres immobilisations incorporelles					-
AI	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	3	**81 333 875 358**	**56 666 626 045**	**24 667 249 313**	**26 174 034 178**
AJ	Terrains (1) dont placement en Net 0 / 0		3 294 565 488	17 878 565	3 276 686 923	3 292 748 252
AK	Batiments (1) dont placement en Net 0 / 0		18 556 585 575	12 817 840 394	5 738 745 181	6 604 893 364
AL	Aménagements, agencements et installations		41 783 632 526	29 305 227 385	12 478 405 141	13 237 116 333
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		16 543 250 697	14 094 871 987	2 448 378 710	2 592 927 912
AN	Matériel de transport		1 155 841 072	430 807 714	725 033 358	446 348 317
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3				
AQ	**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	4	**9 641 240 409**	**619 500 000**	**9 021 740 409**	**9 329 590 325**
AR	Titres de participation		7 171 431 804	619 500 000	6 551 931 804	6 551 931 804
AS	Autres immobilisations financières		2 469 808 605		2 469 808 605	2 777 658 521
AZ	**TOTAL ACTIF IMMOBILISE**		**93 451 534 489**	**58 621 611 278**	**34 829 923 211**	**36 433 145 351**
BA	**ACTIF CIRCULANT HAO**	5				
BB	**STOCKS ET ENCOURS**	6	17 352 331 552	512 367 293	16 839 964 259	17 707 838 184
BG	**CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES**		82 690 456 821	14 599 394 932	68 091 061 889	98 972 999 290
BH	Fournisseurs avances versées	17	1 449 842 542		1 449 842 542	1 733 402 108
BI	Clients	7	59 174 045 316	12 168 954 795	47 005 090 521	50 682 012 769
BJ	Autres créances	8	22 066 568 963	2 430 440 137	19 636 128 826	46 557 584 413
BK	**TOTAL ACTIF CIRCULANT**		**100 042 788 373**	**15 111 762 225**	**84 931 026 148**	**116 680 837 474**
BQ	Titres de placement	9				
BR	Valaurs à encaisser	10	1 331 498 104		1 331 498 104	648 790 084
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	14 385 772 644		14 385 772 644	22 904 995 626
BT	**TOTAL TRESORERIE ACTIF**		**15 717 270 748**		**15 717 270 748**	**23 553 785 710**
BU	Ecart de conversion Actif	12	103 973		103 973	103 973
BZ	**TOTAL GENERAL**		**209 211 593 610**	**73 733 373 503**	**135 478 324 080**	**176 667 872 508**

REF	PASSIF	Note	EXERCICE AU 31/12/ 2020 NET	EXERCICE AU 31/12/ 2019 NET
CA	**Capital**	**13**	**3 257 770 000**	**3 257 770 000**
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CD	Primes liées au Capital social	14	9 296 750 098	9 296 750 098
CE	Ecart de réévaluation	3e		
CF	Reserves indisponibles	14	651 554 000	651 554 000
CG	Réserves libres	14	8 860 351 299	6 844 931 269
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14		
CJ	Résultat net de l'exercice (bénefice + ou perte -)		6 063 978 265	5 827 011 030
CL	Subventions d'investissement	15		
CM	Provisions réglementées	15	41 679 319	41 679 319
CP	**TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES**		**28 172 082 981**	**25 919 695 716**
DA	Emprunts et Dettes financières	16	4 178 000 643	3 671 300 414
DB	Dettes de location acquisition	16	794 908 635	440 609 955
DC	Provisions pour risques et charges	16	426 197 441	1 113 103 342
DD	**TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES**		**5 399 106 719**	**5 225 013 711**
DF	**TOTAL RESSOURCES STABLES**		**33 571 189 700**	**31 144 709 427**
DH	Dettes circulantes HAO	5		
DI	Clients, avances reçues	7	7 180 541 568	7 348 873 954
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	51 876 098 480	80 585 704 963
DK	Dettes fiscales et sociales	18	10 663 720 365	15 024 322 832
DM	Autres Dettes	19	4 686 021 594	1 003 414 613
DN	Provisions pour risques à court terme	19	95 000 000	
DP	**TOTAL PASSIF CIRCULANT**		**74 501 382 007**	**103 962 316 362**
DQ	Banque, crédits d'escompte et de trésorerie	20	805 596 553	
DR	Banques, établissments financiers et crédits de trésorerie	20	26 568 236 830	41 551 986 116
DT	**TOTAL TRESORERIE PASSIF**		**27 373 833 383**	**41 551 986 116**
DV	Ecart de conversion - Pasif	12	31 918 990	8 860 603
DZ	**TOTAL GENERAL**		**135 478 324 080**	**176 667 872 508**

Dénomination sociale de l'entité :	**TOTAL SENEGAL**	**Exercice clos le :**	**31/12/2020**
Adresse :	**Route de l'aéroport sur la station Total Ngor DAKAR**	**Durée (en mois)**	**12**
N° d'identification	**2041565 2G3**		

COMPTE DE RESULTAT 2020

REF	LIBELLES		Note	EXERCICE AU 31/12/2020 NET	EXERCICE AU 31/12/2019 NET
TA	Ventes de marchandises A	+	21	379 590 119 364	443 422 822 074
RA	Achats de marchandises	-	22	305 374 847 344	385 159 885 589
RB	Variation de stock de marchandises	-/+	6	2 834 945 546	-4 347 137 641
XA	**MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)**			**77 050 217 566**	**53 915 798 844**
TB	Ventes de produits fabriqués B	+	21		
TC	Travaux, Services vendus C	+	21	3 024 719 261	2 847 428 019
TD	Produits accessoires D	+	21	1 878 407 383	1 998 870 108
XB	**CHIFFRES D'AFFAIRES (A+B+C+D)**			**384 493 246 008**	**448 269 120 201**
TE	Production stockée (ou déstockage)	-/+	6	734 202 795	4 814 590 974
TF	Production immobilisée	+	21		
TG	Subventions d'exploitation	+	21		
TH	Autres produits	+	21	2 013 295 129	1 891 333 871
TI	Transferts de charges d'exploitation	+	12		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	-	22		
RD	Variation de stock de matieres premières et fournitures liées	-/+	6		
RE	Autres achats	-	22	768 240 812	507 759 579
RF	Variation de stock d'autres approvisionnements	-/+	6	-207 235 876	-97 448 619
RG	Transports	-	23	9 799 625 664	10 674 133 364
RH	Services extérieurs	-	24	42 184 500 218	33 709 389 919
RI	Impôts et taxes	-	25	2 666 970 102	4 159 149 427
RJ	Autres charges	-	26	1 911 429 517	1 924 697 591
XC	**VALEUR AJOUTEE (XA+RA+RB) +(somme TE à RJ)**			**21 907 420 605**	**23 284 615 837**
RK	Charges de personnel	-	27	7 134 981 616	6 178 606 417
XD	**EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)**			**14 772 438 989**	**17 106 009 420**
TJ	Reprises d'amortissement, provisions et autres dépreciations	+	28	765 905 901	99 500 000
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépreciations	-	3C&28	4 942 429 149	4 957 623 235
XE	**RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)**			**10 595 915 741**	**12 247 886 185**
TK	Revenus financiers et assimilés	+	29	1 198 558 706	575 868 730
TL	Reprises de provisions et de dépreciations financières	+	28		
TM	Transferts de charges financières	+	12		
RM	Frais financiers et charges assimilées	-	29	2 397 473 935	2 528 278 416
RN	Dotations aux provisions et aux dépreciations financières	-	3C&28		
XF	**RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)**			**-1 198 915 229**	**-1 952 409 686**
XG	**RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE +XF)**			**9 397 000 512**	**10 295 476 499**
TN	Produits des cessions d'immobilisation	+	3D	1 103 705 482	17 291 074
TO	Autres produits HAO	+	30		
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisation	-	3D	898 117 729	265 906 543
RP	Autres charges HAO	-	30		
XH	**RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)**			**205 587 753**	**-248 615 469**
RQ	Participation des travailleurs	-	30		
RS	Impôts sur le résultat	-	37	3 538 610 000	4 219 850 000
XI	**RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)**			**6 063 978 265**	**5 827 011 030**

Dénomination sociale de l'entité : TOTAL SENEGAL **Exercice clos le :** 31/12/2020

Adresse : Route de l'aéroport sur la station Total Ngor DAKAR **Durée (en mois)** 12

N° d'identification 2041565 2G3

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES		Note	EXERCICE AU 31/12/2020 NET	EXERCICE AU 31/12/2019 NET
ZA	**Trésorerie Nette au 1er janvier** (trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A		-17 998 200 406	-30 627 608 014
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
FA	**Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)**			10 034 913 760	10 933 749 734
FB	-Actif Circulant HAO				
FC	-Variation de stocks			-867 873 925	6 922 573 581
FD	-Variation des créances			-30 881 937 401	14 228 794 322
FE	+Variaton du passif circulant (1)			-29 437 875 968	30 317 253 988
	Variation du BF liée aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE):…….			2 311 935 358	9 165 886 085
ZB	**Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)**	B		12 346 849 118	20 099 635 819
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements				
FF	-Décaissements lies aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			216 876 103	101 367 328
FG	-Décaissements lies aux acquisitions d'immobilisations corporelles			3 774 282 151	4 179 397 357
FH	-Décaissements lies aux acquisitions d'immobilisations financières			122 560 150	550 332 766
FI	+Encaissements lies aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			1 103 705 482	17 291 074
FJ	+Encaissements lies aux cessions d'immobilisations financières			430 410 066	687 529 163
ZC	**Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (somme FF à FJ)**	C		-2 579 602 856	-4 126 277 214
	Flux de trésorerie provenant du fiancement par les capitaux propres				
FK	+ Augmentation de Capital par apports nouveaux				
FL	+ Subventions d'investissment reçus				
FM	-Prélevement sur le Capital				
FN	-Dividendes versés			3 811 591 000	3 811 590 900
ZD	**Flux de trésorerie provenant du fiancement par les capitaux propres (somme FK à FN)**	D		-3 811 591 000	-3 811 590 900
	Flux de trésorerie provenant du fiancement par les capitaux étrangers				
FO	+Emprunts				203 001 565
FP	+Autres dettes financières			506 700 229	326 288 000
FQ	-Remboursements des emprunts et autres dettes financières			120 717 720	61 649 662
ZE	**Flux de trésorerie provenant du fiancement par les capitaux étrangers (somme FO à FQ)**	E		385 982 509	467 639 903
ZF	**Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)**	F		-3 425 608 491	-3 343 950 997
ZG	**VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F)**	G		6 341 637 771	12 629 407 608
ZH	**Trésorerie Nette au 31 décembre (G+A)** Contrôle: Trésorerie actif N -Trésorerie passif N -11656562635 N-1: -17998200406	H		-11 656 562 635	-17 998 200 406

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTE 2:

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

A-DECLARATION DE CONFORMITE AU SYSCOHADA

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Système Comptable OHADA entré en vigueur le 01 janvier 2018 et aux dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière.

B-REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été confectionnés dans le respect des conventions, des postulats et des régles d'évaluation édictés par le SYSCOHADA et L'Acte Uniforme.

C-DEROGATIONS AUX POSTULATS ET CONVENTIONS COMPTABLES

Respect de tous les postulats et conventions comptables sans aucune dérogation

D-INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN, AU COMPTE DE RESULTAT ET AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Pas d'informations complémentaires relatives aux autres états financiers.

Dénomination sociale de l'entité : TOTAL SENEGAL — Exercice clos le : 31/12/2020

N° d'identification 2041565 2G3 — Durée (en mois) 12

NOTES 3A
IMMOBILISATIONS BRUTES

SITUATIONS ET MOUVEMENTS / RUBRIQUES	A	AUGMENTATION B			DIMINUTION C		D=A+B-C
	Montant Brut à l'ouverture de l'exercice	Acquisition, Apports, Création	Virement de Poste à Poste	Suite à une réevaluation pratiquée au cours de l'exercice	Cessions, Scissions Hors Services	Virement de Poste à Poste	Montant Brut à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**2 112 990 783**	**216 876 103**	**157 436 338**	**-**	**10 884 502**	**-**	**2 476 418 722**
Brevets, licences, logiciels, et droits similaires	1 521 329 342	216 876 103	157 436 338		10 884 502		1 884 757 281
Autres dettes immobilisations incorporelles	-	-			-		-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**82 743 039 881**	**4 249 298 551**	**2 348 650 789**	**-**	**5 501 026 736**	**2 506 087 127**	**81 333 875 358**
Terrains hors immeubles de placement	3 308 800 493	-			14 235 005		3 294 565 488
Terrains-immeubles de placement	-	-			-		-
Bâtiments hors immeubles de placement	18 557 283 664	3 625 428 933			1 120 039 895	2 506 087 127	18 556 585 575
Bâtiments - immeubles de placement	-	-			-		-
Aménagements, aménagements et installations	42 290 371 045	54 019 159	1 921 176 921		2 481 934 599		41 783 632 526
Matériels mobiliers et actifs biologiques	17 885 710 103	94 834 059	404 522 867		1 841 816 332		16 543 250 697
Matériels de transport	700 874 576	475 016 400	22 951 001		43 000 905		1 155 841 072
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**9 949 090 325**	**122 560 150**	**-**	**-**	**430 410 066**	**-**	**9 641 240 409**
Titres de participation	7 171 431 804	-			-		7 171 431 804
Autres immobilisations financières	2 777 658 521	122 560 150			430 410 066		2 469 808 605
TOTAL GENERAL	**94 805 120 989**	**4 588 734 804**	**2 506 087 127**	**-**	**5 942 321 304**	**2 506 087 127**	**93 451 534 489**

Commentaire

Le fonds commercial est composé de la clientèle (232.661.441 FCFA) et de droit au bail (359.000.000 FCFA).

Les principaux investissements sur l'année 2020 ont porté sur des investissements de maintien en stations services et clientèle installée (achats de volucompteurs, réhabilitations), de poursuite du concept TQAS (Total Quartz Auto Services), d'acquisition de bouteilles de GPL et de mise en conformité d'équipements du centre emplisseur Gaz de Mbao.

En materiél de transport, 27 nouveaux véhicules ont été pris en location acquisition sur l'exercice 2020.

Dénomination sociale de l'entité : TOTAL SENEGAL

Exercice clos le : 31/12/2020

N° d'identification 2041565 2G3

Durée (en mois) 12

NOTES 3B

BIENS PRIS EN LOCATION ACQUISITION

SITUATIONS ET MOUVEMENTS / RUBRIQUES	NATURE DU CONTRAT (I;M;A) (1)	A	AUGMENTATION B			DIMINUTION C		D=A+B-C
		Montant Brut à l'ouverture de l'exercice	Acquisition, Apports, Création	Virement de Poste à Poste	Suite à une réevaluation pratiquée au cours de l'exercice	Cessions, Scissions Hors Services	Virement de Poste à Poste	Montant Brut à la clôture de l'exercice
Matériels de transport	M	514 053 000	475 016 400					989 069 400
SOUS-TOTAL IMMOBISLISATIONS INCORPORELLES :	-	514 053 000	475 016 400	-	-	-	-	989 069 400
TOTAL GENERAL	-	**514 053 000**	**475 016 400**	-	-	-	-	**989 069 400**

(1) I: Crédit-Bail immobilier;M: Crédit-Bail mobilier; A: Autres contrats (dédoubler le poste si montant significatif)

Commentaire

27 véhicules automobiles ont été pris en location acquisition sur l'exercice 2020

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTES 3C

IMMOBILISATIONS (AMORTISSEMENTS)

SITUATIONS ET MOUVEMENTS / RUBRIQUES	A	B	C	D=A+B-C
	AMORTISSEMENTS CUMULES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS: Amortissements relatifs aux éléments sortis de l'actif	CUMUL DES AMORTISSEMENTS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Brevets, licences, logiciels, et droits similaires	1 183 469 935	162 875 017	10 859 719	1 335 485 233
I. SOUS-TOTAL IMMOBISLISATIONS INCORPORELLES	**1 183 469 935**	**162 875 017**	**10 859 719**	**1 335 485 233**
Terrains hors immeubles de placement	16 052 241	1 826 324	-	17 878 565
Bâtiments hors immeubles de placement	11 952 390 300	1 215 775 879	350 325 785	12 817 840 394
Aménagements, aménagements et installations	29 053 254 712	2 655 162 321	2 403 189 648	29 305 227 385
Matériels mobiliers et actifs biologiques	15 292 782 191	636 894 308	1 834 804 512	14 094 871 987
Matériels de transport	254 526 259	190 895 300	14 613 845	430 807 714
II.SOUS-TOTAL IMMOBISLISATIONS CORPORELLES	**56 569 005 703**	**4 700 554 132**	**4 602 933 790**	**56 666 626 045**
TOTAL GENERAL (I+II)	**57 752 475 638**	**4 863 429 149**	**4 613 793 509**	**58 002 111 278**

Commentaire

L'amortissement est constitué selon la méthode linéaire sur la durée de vie des immobilisations estimée comme suit :

Bâtiments	*20 ans*
Matériel et outillage	*10,15 et 20 ans*
Mobilier et matériel de bureau de logement	*5 et 10 ans*
Matériel de transport	*4,5 ans*
Bouteilles de gaz	*10 ans*

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTES 3D

IMMOBILISATIONS: PLUS-VALUES ET MOINS VALUES DE CESSION

LIBELLES	MONTANT BRUT A	AMORTISSEMENTS PRATIQUES B	VALEUR COMPTABLE NETTE C = A - B	PRIX DE CESSION D	PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE E = D - C
Brevets, licences, logiciels, et droits similaires	10 884 502	10 859 719	24 783		-24 783
SOUS-TOTAL IMMOBISLISATIONS INCORPORELLES	10 884 502	10 859 719	24 783		-24 783
Terrains	14 235 005		14 235 005		-14 235 005
Bâtiments	1 120 039 895	350 325 785	769 714 110	1 065 752 543	296 038 433
Aménagements, aménagements et installations	2 481 934 599	2 403 189 648	78 744 951		-78 744 951
Matériels mobiliers et actifs biologiques	1 841 816 332	1 834 804 512	7 011 820		-7 011 820
Matériel de transport	43 000 905	14 613 845	28 387 060	37 952 939	9 565 879
SOUS-TOTAL IMMOBISLISATIONS CORPORELLES	5 501 026 736	4 602 933 790	898 092 946	1 103 705 482	205 612 536
TOTAL GENERAL	**5 511 911 238**	**4 613 793 509**	**898 117 729**	**1 103 705 482**	**205 587 753**

Commentaire :

TSN a procédé à la cession de 6 stations services.

Il a également été procédé à la décomptabilisation de l'actif de démantélement, et à des mises au rebuts d'immobilisations HS suite inventaires (bouteilles de gaz, matériel informatique, materiels et installations sur sites clients et au Centre emplisseur gaz de Mbao).

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTES 3E

INFORMATIONS SUR LES REEVALUATIONS PRATIQUEES PAR L'ENTITE

Eléments réévalués par poste du bilan	Montants coût historique	Amortissements supplémentaires
BATIMENTS	2 060 098 601	-
INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS MATERIELS	3 086 225 037	

Méthode de réévaluation utilisée :

La réévaluation légale sur les immobilisations amortissables inscrites à l'actif du Bilan consiste à appliquer à la valeur brute et aux amortissements déjà pratiqués, un coefficient déterminé par le Ministère de l'économie des finances et du plan, représentatif de l'évolution des prix des différentes catégories de biens.

Traitement Fiscal de l'écart de réévaluation et des amortissements supplémentaires

Conformément à l'arrêté ministériel du 24 MARS 1995, la plus value sur réévaluation est reprise dans le résultat de chaque exercice à concurrence du suplément d'amortissement imputable à l'écart de réévaluation légale.

Montant de l'écart incorporé au capital:	**4 737 184 963**

Dénomination sociale de l'entité : TOTAL SENEGAL | Exercice clos le : 31/12/2020

N° d'identification 2041565 2G3 | Durée (en mois) 12

NOTE 4

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN %	CREANCES A UN AN AU PLUS	CREANCES A PLUS D'UN AN ET A DEUX ANS AU PLUS	CREANCES A PLUS DE DEUX ANS
Titres de participation	7 171 431 804	7 171 431 804				7 171 431 804
Prêts et créances	2 338 065 012	2 629 824 153	-11%	16 574 453	166 205 636	2 155 284 923
Prêt au personnel	5 247 093	27 271 814	-81%	2 992 369	2 110 259	144 465
Dépôts et cautionnement	126 496 500	120 562 554	5%	5 933 946	12 360 451	108 202 103
TOTAL BRUT	9 641 240 409	9 949 090 325	-3%	25 500 768	180 676 346	9 435 063 295
Dépreciations titres de participation	619 500 000	619 500 000				
TOTAL NET DE DEPRECIATION	9 021 740 409	9 329 590 325	-3%	5 933 946	12 360 451	108 202 103

Liste des filiales et participations

Dénommination sociale	Localisation (ville/pays)	Valeur d'acquisition	% detenu	Montant des capitaux propres filiales	Résulat dernier exercice filiale
SMCADY SA	DAKAR/SENEGAL	165 680 589	50%		
SDE	DAKAR/SENEGAL	28 201 215	50%		
SENSTOCK	DAKAR/SENEGAL	6 358 050 000	28,7%		
SAR	DAKAR/SENEGAL	619 500 000	6,8%		

Commentaire

Variation de -292 MFCFA du poste "Prêts et créances" induite par la baisse des avances sur loyers de stations services

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTES 6

STOCKS ET ENCOURS (1)

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN %
Marchandises	16 479 274 864	17 040 818 020	-3%
Autres approvisionnement	822 861 445	752 983 457	9%
Stocks en cours de route, en consignation ou en depôt	50 195 243	66 940 630	-25%
TOTAL BRUT STOCKS ET EN COURS	17 352 331 552	17 860 742 107	-3%
Dépreciations des stocks	512 367 293	152 903 923	235%
TOTAL NET DE DEPRECIATION	16 839 964 259	17 707 838 184	-5%

(1) Les stocks H.A.O seront inscrits dans l'actif circulant H.A.O que lorsque leur montant total est significatif (supérieur à 5% du total de l'ctif circulant)

Commentaire

Ci-dessous récaputilatif des stocks par nature de produits:

Stocks	*2020*	*2019*
CARBURANTS	*12 880 726 405*	*13 503 205 725*
GAZ	*786 356 104*	*763 258 200*
LUBRIFIANTS	*2 272 740 868*	*2 231 768 086*
PRODUITS NON PETROLIERS	*539 451 487*	*542 586 009*
TOTAUX	***16 479 274 864***	***17 040 818 020***

Dépréciations des stocks en hausse de 359 MF dont 239 MF de provision pour dépréciations produits croissanteries, 101 MF de provisions pour dépréciation de lubrifiants et 19 MF pour dépréciations de cartes pétrolières.

Dénomination sociale de l'entité : TOTAL SENEGAL

Exercice clos le : 31/12/2020

N° d'identification 2041565 2G3

Durée (en mois) 12

NOTES 7

CLIENTS

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN %	CREANCES A UN AN AU PLUS	CREANCES A PLUS D'UN AN ET A DEUX ANS AU PLUS	CREANCES A PLUS DE DEUX ANS
Clients (hors réserves de propriété Groupe)	41 096 469 993	43 448 446 346	-5%	39 332 502 693	1 210 614 417	553 352 883
Clients effets à recevoir (hors réserves de propriété Groupe)	1 711 119 707	401 133 164	327%	1 711 119 707		
Clients et effets à recevoir Groupe	4 089 869 176	6 156 619 557	-34%	3 359 094 349	445 009 911	285 764 916
Créances litigeuses ou douteuses	12 276 586 440	12 437 259 142	-1%	75 632 991	855 810 234	11 345 143 215
TOTAL BRUT CLIENTS	59 174 045 316	62 443 458 209	-5%	44 478 349 740	2 511 434 562	12 184 261 014
Dépreciations des comptes clients	12 168 954 795	11 761 445 440	3%	955 292 527	1 105 340 356	10 108 321 912
TOTAL NET DE DEPRECIATION	47 005 090 521	50 682 012 769	-7%	75 632 991	855 810 234	11 345 143 215
Clients, avances reçues hors groupe	6 082 210 636	6 321 602 889	-4%	2 925 388 123	384 604 991	2 772 217 522
Clients, avances reçues groupe	31 010 629	43 025 787	-28%	24 256 625	642 189	6 111 815
Autres clients créditeurs	1 067 320 303	984 245 278	8%	1 052 878 304	14 441 999	-
TOTAL CLIENTS CREDITEURS	7 180 541 568	7 348 873 954	-2%			

Commentaire

Les créances clients hors groupe de plus de ans concernent essentiellement un ex partenaire de TSN dans le cadre des boutiques Citydia Express (compense à faire avec les dettes fournisseurs) et d'autres clients Commerce Général, Monétique et Réseau ayant fait l'objet de provisions.
Les effets à recevoir, échéants au cours du 1er semestre 2021, sont constitués de 1351 MFCFA reçus de clients Miniers, 278 MFCFA reçus de clients TP et 82 MFCFA de clients Soutes.
En créances clients groupe de plus de 2 ans, 215 MFCFA concernent TOM (23,1% de titres TSN détenus) et 71 MFCFA concernent d'autres filiales du Groupe (sans participations détenues sur TSN).
Règles de provisionnement: les créances agées de 90 à 180 jours font l'objet de provisions pour dépréciations au taux de 50%, et celles au delà de 180 jours sont provisionnées à 100%. Exception est faite pour les clients groupe, les clients major du secteur pétrolier, les clients Etat et les clients pour lesquels protocole de paiement est établi.
Le poste "Clients, avances reçues hors groupe" est constitué d'avances sur consommations cartes pétrolières pré-chargées pour 3634 MFCFA, et de 2448 MFCFA reçues d'autres clients (dont 962 MFCFA de clients Monétique, 859 MFCFA de clients Exports et Concurrents, 246 MFCFA de clients Réseau de stations services, 170 MFCFA de clients TP, 149 MFCFA de clients Aviation, 38 MFCFA de clients Gaz, 15 MFCFA de clients Lubrifiants, et 9 MFCFA de clients Boulangeries).
Le poste "Autres clients créditeurs" est essentielelment constitué de consignes de bouteilles Gaz à clients, et de ristournes clients à établir.

Dénomination sociale de l'entité : TOTAL SENEGAL

Exercice clos le : 31/12/2020

N° d'identification 2041565 2G3

Durée (en mois) 12

NOTES 8

AUTRES CREANCES

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN %	CREANCES A UN AN AU PLUS	CREANCES A PLUS D'UN AN ET A DEUX ANS AU PLUS	CREANCES A PLUS DE DEUX ANS
Personnel	370 232 747	408 439 807	-9%	89 799 382	157 646 323	122 787 042
Organismes sociaux	15 673 229	-		15 673 229		
Etat et collectivités publiques	18 404 131 624	43 333 213 005	-58%	1 255 580 018	9 279 865 557	7 868 686 049
Autres débiteurs divers	3 276 531 363	5 264 049 135	-38%	1 200 815 501	790 971 136	1 284 744 726
TOTAL BRUT AUTRES CREANCES	22 066 568 963	49 005 701 947	-55%	2 561 868 130	10 228 483 016	9 276 217 817
Dépreciations des autres créances	2 430 440 137	2 448 117 534	-1%	996 166 491		1 434 273 646
TOTAL NET DE DEPRECIATION	19 636 128 826	46 557 584 413	-58%	1 200 815 501	790 971 136	1 284 744 726

Commentaire

Forte baisse de poste "Etat et collectivités publiques" suite à paiement reçus pour 25.820 MFCFA au cours de l'exercice 2020 au titre du différentiel PPI (Prix Parité Importation). Pour mémoire: le mécanisme du PPI génére un manque à gagner sur les importations de produits pétroliers assurées par TSN. Les prix et la marge de distribution sont fixés par l'Etat à travers la structure des prix des produits pétroliers toutes les quatre semaines, avec système de prix plafond basé sur les principes de parité à l'importation. Ce PPI faisant partie intégrante de la structure de prix, d'éventuels écarts entre le prix réel et celui considéré dans la structure peuvent générer des créances Etat pour les marketeurs.
Variation à la baisse du poste "Autres débiteurs divers" suite encaissements reçus notamment de la part de partenaires E-business.
Les provisions pour dépréciations d'autres créances à plus de 2 ans sont composées de provisions sur droits de douanes, sur ATD et sur autres divers débiteurs.

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTES 10

VALEURS A ENCAISSER

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN %
Effets à encaisser	1 331 498 104	648 790 084	105%
TOTAL BRUT VALEURS A ENCAISSER	1 331 498 104	648 790 084	105%
Dépreciations des valeurs à encaisser	-	-	
TOTAL NET DE DEPRECIATION	1 331 498 104	648 790 084	105%

Commentaire

Variation du poste "Effets à encaisser" de 683 MF essentiellement expliquée par les virements clients Aviation reçus au 31/12/2020

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTES 11

DISPONIBILITES

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN %
Banques locales	14 378 828 398	14 001 580 583	3%
Autres Banques	567	566	0%
Banques, intérêts courus	-	1 942 792	-100%
Chèques postaux	3 083 326	3 946 900	-22%
Caisse	3 860 353	3 346 736	15%
Caisse électronique mobile	-	8 894 178 049	-100%
TOTAL BRUT DISPONIBILITES	**14 385 772 644**	**22 904 995 626**	**-37%**
TOTAL NET DE DEPRECIATION	14 385 772 644	22 904 995 626	-37%

Commentaire

Les comptes bancaires, en phase avec les relevés des banques à la cloture de l'exercice, sont rapprochés au 31/12/2020.
La variation des disponibilités s'explique par le fait que TSN a moins sollicité de prêts spots courts terme en fin d'exercice 2020.

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTES 13

CAPITAL

Valeur nominale des actions ou parts: **100**

Nom et prénom	Nationalité	Nature des actions ou parts (Ordinaires ou préference)	Nombre	Montant total	Cession ou remboursements en cours déxercice
TOTAL OUTRE MER	FRANCAISE	Actions	7 525 449	752 544 900	
				-	
TOTAL AFRICA LIMITED	FRANCAISE	Actions	14 985 742	1 498 574 200	
				-	
FLOTTANT	DIVERSES	Actions	10 066 509	1 006 650 900	
				-	
Apporteurs, capital non appelé					
		TOTAL	32 577 700	3 257 770 000	

Commentaire

L'actionnariat est majoritairement détenu par TOTAL AFRICA LIMITED avec 46%. En 2014: entrée en bourse BRVM. 30,9% des actions passent en flottant.

Dénomination sociale de l'entité : TOTAL SENEGAL | Exercice clos le : 31/12/2020

N° d'identification 2041565 2G3 | Durée (en mois) 12

NOTES 14

PRIMES ET RESERVES

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN VALEUR ABSOLUE
Primes d'émission	271 414 198	271 414 198	-
Primes de fusion	9 025 335 900	9 025 335 900	-
TOTAL PRIMES	9 296 750 098	9 296 750 098	-
Réserves légales	651 554 000	651 554 000	-
TOTAL RESERVES DISPONIBILES	651 554 000	651 554 000	-
Reserves libres	8 860 351 299	6 844 931 269	2 015 420 030

La variation des réserves s'explique par la partie du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 affectée en report à nouveau pour 2.015.420.030 FCFA.
La réserve légale est déjà entièrement dotée.

Dénomination sociale de l'entité : TOTAL SENEGAL — Exercice clos le : 31/12/2020

N° d'identification 2041565 2G3 — Durée (en mois) 12

NOTES 15A

SUBVENTIONS ET PROVISIONS REGLEMENTEES

LIBELLES	NOTE	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN VALEUR ABSOLUE	VARIATION EN %	REGIME FISCAL	ECHEANCES
Provisions spéciales de réévaluation	3E	41 679 319	41 679 319				
TOTAL PROVISONS REGLEMENTEES		**41 679 319**	**41 679 319**			-	-

Commentaire

Conformément à l'arrêté ministériel du 24 MARS 1995, la plus value sur réévaluation est reprise dans le résultat de chaque exercice à concurrence du suplément d'amortissement imputable à l'écart de réévaluation légale.

Dénomination sociale de l'entité : TOTAL SENEGAL
N° d'identification 2041565 2G3

Exercice clos le : 31/12/2020
Durée (en mois) 12

NOTES 16A

DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN VALEUR ABSOLUE	VARIATION EN %	DETTES A UN AN AU PLUS	DETTES A PLUS D'UN AN ET A DEUX ANS AU PLUS	DETTES A PLUS DE DEUX ANS
Dépôts et cautionnement reçus	4 178 000 643	3 671 300 414	506 700 229	14%	3 901 083 003	50 907 150	226 010 490
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	4 178 000 643	3 671 300 414	506 700 229	14%	3 901 083 003	50 907 150	226 010 490
Crédit-bail immobilier							
Crédit-bail mobilier	792 978 861	438 680 181	354 298 680	81%	354 298 680	438 680 181	-
Intérêts courus	1 929 774	1 929 774				1 929 774	
Autres location-acquisition							
TOTAL DETTES DE LOCATION ACQUISITION	794 908 635	440 609 955	354 298 680	80%	354 298 680	440 609 955	-
Provisions pour litiges	426 197 441	468 797 441	-42 600 000	-9%	69 000 000	214 800 000	142 397 441
Provision pour démantèlement et remise en état		644 305 901	-644 305 901	-100%			
TOTAL PROVISONS FINANCIERES POUR RISQUES ET CHARGES	426 197 441	1 113 103 342	-686 905 901	-62%	69 000 000	214 800 000	142 397 441

Commentaire

Les dépôts et cautionnements sont constitués essentiellement des cautions versées par les gérants des stations et des boutiques.
Variation du poste "Crédit bail mobilier" suite prise en location acquisition de 27 nouveaux véhicules automobiles.
Reprise de la provision pour démantèlement et remise en état des stations services constituée sur l'exercice 2018.

Dénomination sociale de l'entité : TOTAL SENEGAL
N° d'identification 2041565 2G3

Exercice clos le : 31/12/2020
Durée (en mois) 12

NOTES 17

FOURNISSEURS D'EXPLOITATION

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN VALEUR ABSOLUE	VARIATION EN %	DETTES A UN AN AU PLUS	DETTES A PLUS D'UN AN ET A DEUX ANS AU PLUS	DETTES A PLUS DE DEUX ANS
Fournisseurs, dettes en compte (hors groupe)	10 402 638 056	23 623 677 811	-13 221 039 755	-56%	7 622 104 411	315 135 395	2 465 398 250
Fournisseurs, effets à payer (hors groupe)	14 954 689 190	393 714 150	14 560 975 040	3698%	14 954 689 190		
Fournisseurs, dettes et effets à payer groupe	12 178 032 041	38 965 301 001	-26 787 268 960	-69%	12 158 745 269	-	19 286 772
Fournisseurs factures non parvenues (hors group	14 340 739 193	17 603 012 001	-3 262 272 808	-19%	13 953 834 929	386 904 264	-
TOTAL FOURNISSEURS	51 876 098 480	80 585 704 963	-28 709 606 483	-36%	48 689 373 799	702 039 659	2 484 685 022
Fournisseurs, avances et acomptes (hors groupe)	1 449 842 542	1 733 402 108	-283 559 566	-16%	1 070 837 939	223 782 815	155 221 788
TOTAL FOURNISSEURS DEBITEURS	1 449 842 542	1 733 402 108	-283 559 566	-16%	1 070 837 939	223 782 815	155 221 788

Commentaire

Baisse des dettes fournisseurs hors groupe en grande partie induite par les fournisseurs de produits pétroliers (en fonction du cycle d'approvisionnement et du rythme de paiement): -10.225 MFCFA versus l'exercice précédent . En dettes supérieures à 2 ans se trouvent entre autres 1.551 MFCFA bloqués en compte de fournisseur de produits pétroliers, montant correspondant à droits de douane à nous rembourser; et 408 MFCFA sur compte fournisseur biens et services à apurer par compense.
Les effets à payer concernent des traites à fournisseur de produits pétroliers non encore échues à la cloture.
Les dettes fournisseurs Groupe sont essentiellement constituées de TOM (détention de 23,1% des actions de TSN).
En fournisseurs débiteurs de plus de deux ans subsistent principalement 152 MFCFA de refacturation de frais engendrés dans le cadre de la construction de stations services.

Dénomination sociale de l'entité : TOTAL SENEGAL
N° d'identification 2041565 2G3

Exercice clos le : 31/12/2020
Durée (en mois) 12

NOTES 18

DETTES FISCALES ET SOCIALES

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN VALEUR ABSOLUE	VARIATION EN %	DETTES A UN AN AU PLUS	DETTES A PLUS D'UN AN ET A DEUX ANS AU PLUS	DETTES A PLUS DE DEUX ANS
Personnel avances et acomptes	15 319 788	37 803 771	-22 483 983	-59%	15 304 551		15 237
Personnel remunerations dues	380 575	6 786 037	-6 405 462	-94%	380 575		
Autres personnel	275 422 165	376 804 583	-101 382 418	-27%	275 251 597	170 568	
Caisse de sécurité sociale	1 304 100	127 015 347	-125 711 247	-99%	1 304 100		
Autres organismes sociaux	62 068 823		62 068 823		62 068 823		
TOTAL DES DETTES SOCIALES	**354 495 451**	**548 409 738**	**-193 914 287**	**-35%**	**354 309 646**	**170 568**	**15 237**
Etat, impôts sur les bénéfices	3 538 610 000	4 508 931 898	-970 321 898	-22%	3 538 610 000		
Etat, impôts et taxes	1 236 671 326	3 091 066 529	-1 854 395 203	-60%	1 545 291 510	291 657 596	260 169 937
Etat, TVA	842 442	632 180 501	-631 338 059	-100%	125 144	717 298	
Etat, impôts retenues à la source	427 101 134	229 368 144	197 732 990	86%	427 101 134		
Autres dettes Etat	5 106 000 012	6 014 366 022	-908 366 010	-15%	5 106 000 012		
TOTAL DES DETTES FISCALES	**10 309 224 914**	**14 475 913 094**	**-4 166 688 180**	**-29%**	**10 617 127 800**	**292 374 894**	**260 169 937**
TOTAL DES DETTES SOCIALES ET FISCALES	**10 663 720 365**	**15 024 322 832**	**-4 360 602 467**	**-29%**	**-**	**-**	**-**

Commentaire

Baisse du poste "Autres Personnel" dont 55 MFCFA suite refacturation de quote part restauration à collaborateurs, et 61 MFCFA suite reprise de provisions congés payés.
Caisse de sécurité sociale et Autres organismes sociaux: reclassement de 62 MFCFA correspondant à cotisations complémentaire retraite, split non effectué en N-1.
Baisse du poste "Etat, impôts sur les bénéfices" relative à celle du résultat fiscal imposable de 2020.
Variation du poste "Etats, impôts et taxes" induite essentiellement par la reprise de provisions pour redressement fiscal 2019 pour 1500 MFCFA et par la baisse du PSE à payer pour 531 MFCFA.
Contrairement à la situation de fin décembre de l'exercice 2019, TSN se trouve en situation de crédit de TVA à fin décembre 2020, d'où la baissse du poste "Etat, TVA".
Hausse du poste "Etat, impôts retenues à la source" de 198 MFCFA dont à fin décembre 2020: 163 MFCFA d'IRVM sur réintégrations, variation de 37 MFCFA au titre de l'IR et de la CFCE.
Poste "Autres dettes Etat" en baisse dont 370 MFCFA sur la Taxe spécifique et 563 MFCFA sur droits de douane.

Dénomination sociale de l'entité : TOTAL SENEGAL
N° d'identification 2041565 2G3

Exercice clos le : 31/12/2020
Durée (en mois) 12

NOTES 19

AUTRES DETTES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN VALEUR ABSOLUE	VARIATION EN %	DETTES A UN AN AU PLUS	DETTES A PLUS D'UN AN ET A DEUX ANS AU PLUS	DETTES A PLUS DE DEUX ANS
Associés, dividendes à payer	2 396 831 594	24 614 613	2 372 216 981	9637%			
TOTAL DETTES ASSOCIES	**2 396 831 594**	**24 614 613**	**2 372 216 981**	**9637%**	**-**	**-**	**-**
Autres créditeurs divers	2 289 190 000	978 800 000	1 310 390 000	134%			
TOTAL CREDITEURS DIVERS	**2 289 190 000**	**978 800 000**	**1 310 390 000**	**134%**	**-**	**-**	**-**
Provisions pour risques à court terme (voir note 28)	95 000 000	-					

Commentaire

A fin decembre 2020 les "Associés, dividendes à payer" sont en forte hausse suite à paiement éxécutés en 2021 pour 2372 MFCFA.
Les "Autres créditeurs" correspondent à la valeur du carburant "emprunté" aux confrères, en hausse à fin 2020 notamment sur le Super.
95 MFCFA ont été constitués au titre de provisions pour risques à court terme. Ce montant correspond aux charges de démantélement à supporter dans le cadre de l'expropriation de stations services impactées par le BRT.

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTES 20

BANQUES, CREDIT D'ESCOMPTE ET DE TRESORERIE

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN %
Escomptes de crédit ordinaire	805 596 553	-	
TOTAL: BANQUES, CREDIT D'ESCOMPTE ET DE TRESORERIE	805 596 553	-	
Banques locales	568 236 830	47 496 542	1096%
Banques, autres états région	-	3 504 489 574	-100%
Crédit de trésorerie	26 000 000 000	38 000 000 000	-32%
TOTAL: BANQUES CREDITS DE TRESORERIE	26 568 236 830	41 551 986 116	-36%
TOTAL GENERAL	26 568 236 830	41 551 986 116	-36%

Commentaire

Le poste "Escomptes de crédit ordinaire" est constitué de traites clients, non échues remises à l'escompte.
Les postes "Banques locales" et "Banques, autres états région" sont en régression suite non éxécution de chèques et virements émis à fin 2019.
Les crédits de trésorerie sont des prêts spots à court terme, TSN en a eu moins recours en fin d'année 2020 par rapport à l'exercice précédent.

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTES 21

CHIFFRES D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN %
Ventes dans la région	379 590 119 364	443 422 822 074	-14%
TOTAL: VENTES DE MARCHANDISES	379 590 119 364	443 422 822 074	-14%
Ventes dans la région	3 024 719 261	2 847 428 019	6%
TOTAL: VENTES DE TRAVAUX ET SERVICES	3 024 719 261	2 847 428 019	6%
Produits accéssoires	1 878 407 383	1 998 870 108	-6%
TOTAL: CHIFFRES D'AFFAIRES	384 493 246 008	448 269 120 201	-14%
Autres produits	2 013 295 129	1 891 333 871	6%
TOTAL AUTRES PRODUITS	2 013 295 129	1 891 333 871	6%
TOTAL	386 506 541 137	450 160 454 072	-14%

Commentaire

La diminution de chiffre d'affaires s'explique non seulement par la baisse des volumes vendus (-3% versus 2019), dans le contexte de crise sanitaire, par l'évolution baissière des prix en corrélation avec le prix du marché international (cotation platt's), mais aussi par l'effet mix des produits vendus (hausse des ventes massives à prix unitaires faibles et baisse des ventes Réseau sur lesquelles les prix unitaires sont plus conséquents).

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTES 22
ACHATS

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN %
Achats dans la région	278 766 433 367	351 050 443 212	-21%
Achats hors région	10 508 570 113	11 830 425 278	-11%
Achats groupe	1 276 295 756	1 534 655 442	-17%
Frais sur achats	14 823 548 108	20 744 361 657	
TOTAL: ACHATS DE MARCHANDISES	305 374 847 344	385 159 885 589	-21%
Matières combustibles	51 338 974	47 551 855	8%
Eau	28 528 467	24 531 112	16%
Electricité	235 360 607	208 856 050	13%
Autres énergies	6 478 195	920 470	604%
Fournitures d'entretien	125 619 488	76 065 281	65%
Fournitures de bureau	192 816 634	93 174 777	107%
Petits matériels et outillages	3 966 569	13 476 755	-71%
Achats études, prestations de services, de travaux matériels et équipements	124 131 878	43 183 279	187%
TOTAL: AUTRES ACHATS	768 240 812	507 759 579	51%

Commentaire

Suivant le même trend des ventes, les achats de marchandises sont en baisse notamment sous l'impact COVID 19.
Les postes "Fournitures de bureau" et "Achats études, prestations de services.." subissent hausse significative suite achat de matériel monétique (TPE et cartes à puce), d'accessoires gaz, de pièces de rechange de matériel informatique et d'équipements de lutte contre la COVID (masques, gel antiseptique, boucliers de protection caisses et accueil).

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTES 23

TRANSPORTS

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN %
Transport sur ventes	9 691 961 873	10 533 393 439	-8%
Transport du personnel	47 160 815	38 104 550	24%
Transport de plis	60 502 976	53 040 948	14%
Autres transports	-	49 594 427	-100%
TOTAL	9 799 625 664	10 674 133 364	-8%

Commentaire

Suite à baisse des volumes vendus de marchandises, les frais de transport intrinsèques connaissent également une décroissance

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTES 24

SERVICES EXTERIEURS

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN %
Sous-traitance générale	240 048 522	234 767 298	2%
Locations et charges locatives	10 021 207 193	9 096 155 102	10%
Entretien, réparations et maintenance	1 766 262 939	1 811 200 650	-2%
Primes d'assurance	696 440 615	788 654 486	-12%
Etudes, recherches et documentation	748 750	2 964 650	-75%
Publicité, publications, relations publiques	442 365 763	606 094 989	-27%
Frais de télécommunications	836 413 041	870 821 248	-4%
Frais bancaires	816 518 189	2 278 555 760	-64%
Rémunérations d'intermédiaires et de conseils	919 901 316	1 139 197 604	-19%
Frais de formation du personnel	149 775 224	130 698 589	15%
Redevances pour brevets, licences, logiciels, concession et droits similaires	2 432 519 009	1 761 133 101	38%
Cotisations	1 184 013 560	1 512 266 031	-22%
Autres charges diverses	22 678 286 097	13 476 880 411	68%
TOTAL	42 184 500 218	33 709 389 919	25%

Commentaire

Variation du poste "Locations et charges locatives" suite révision à la hausse du taux de passage sur les carburants Aviation sortie Aéroport Diass.
Dans le contexte du COVID 19, TSN a moins effectué de dépenses de publicité, d'où la baisse du poste "Publicité, publications, relations publiques".
Les "Frais bancaires" baissent de 64% suite reclassement des commissions BCEAO sur importation de produits pétroliers, en Achats de marchandises.
Baisse du poste "Rémunérations d'intermédiaires et de conseils" suite à reprises de provisions sur honoraires (avocat, bourse et archivage notamment).
Hausse des frais d'assistance générale de TOM induisant celle du poste "Redevances pour brevets, licences.."
Le poste "Cotisations" est en baisse suite effet moins de volumes vendus sur le Réseau de stations services. En effet, ayant moins vendu par rapport à l'execice précédent, les loyers variables indéxés sur les volumes ont également baissés.
En "Autres charges diverses", la forte hausse du FSIPP à compter de mars 2020 a induit la variation de 68% du poste.

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTES 25

IMPOTS ET TAXES

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN %
Impôts et taxes directs	1 184 663 068	1 123 400 292	5%
Impôts et taxes indirects	550 738 351	333 873 853	65%
Droits d'enrégistrement	40 894 009	91 578 297	-55%
Pénalités et amendes fiscales	532 765 510	130 200 000	309%
Autres impôts et taxes	357 909 164	2 480 096 985	-86%
TOTAL	2 666 970 102	4 159 149 427	-36%

Commentaire

En poste "Impôts et taxes indirects" se trouve la TVA pour compte, en hausse de 217 MFCFA sur l'exercice 2020.
Les amendes fiscales sont en retrait de 98 MFCFA versus l'exercice précédent (dont 88 MFCFA sur les condamnations sur affaires en contentieux juridique et 16 MFCFA sur les amendes douanières). A noter que 6 MFCFA d'amende ont été payés sur l'exercice 2020 suite à Contrôle Economique. En pénalités, TSN a payé 501 MFCFA suite à la vérification sectorielle de taxes indirectes de fin 2019.

Le poste "Autres impôts et taxes" est en forte baisse de 2122 MFCFA essentiellement expliquée par:
- 1998 MFCFA suite reprise de la provision pour vérification sectorielle constituée sur l'exercice 2019 (1500 MFCFA de provisions versus 1001 MFCFA payés en droits simples)
- 68 MFCFA sur l'IRVM sur réintégrations
- 29 MFCFA sur les taxes publicitaires, points de vente et poids et mesures
- 12 MFCFA sur la TVA à répéter suite cession d'actifs

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTES 26

AUTRES CHARGES

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN %
Pertes sur créances clients	275 292 147	726 253 551	-62%
Dons et mécenats	7 800 299	28 551 169	-73%
Autres charges diverses	48 288 200	244 412	19657%
Charges pour dépréciations et provisions pour risques à court terme d'exploitation (voir note 28)	1 580 048 871	1 169 648 459	35%
TOTAL	1 911 429 517	1 924 697 591	-1%

Commentaire

Baisse des "Pertes sur créances clients": pour rappel 347 MFCFA avaient été passées en pertes sur 2019 suite protocole d'accord sur créance SENELEC.
Hausse des "Charges et provisions pour risques à court terme" suite provision sur stocks produits La Croissanterie pour 239 MFCFA; provisions charges de démantélement stations services impactées par le BRT pour 95 MFCFA; provisions ATD et autres risques pour 78 MFCFA.

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTES 27

CHARGES DE PERSONNEL

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN %
Rémunérations directes versées au personnel	4 487 180 988	3 820 904 498	17,44%
Indemnités forfaitaire versées au personnel	537 479 325	342 445 646	56,95%
Charges sociales	619 481 155	541 152 589	14,47%
Rémunération transferées de personnel exterieur	882 214 257	889 139 029	-0,78%
Autres charges sociales	608 625 891	584 964 655	4,04%
TOTAL	7 134 981 616	6 178 606 417	15,48%

Commentaire

Evolution des rémunérations directes et des indemnités directes versées au personnel sous l'effet combiné hausse des effectifs et provision de primes à verser au personnel sur l'exercice 2021.

Dénomination sociale de l'entité : TOTAL SENEGAL

N° d'identification 2041565 2G3

Exercice clos le : 31/12/2020

Durée (en mois) 12

NOTES 27 B

EFFECTIFS, MASSE SALARIALE ET PERSONNEL EXTERIEUR

	EFFECTIF ET MASSE SALARIALE / QUALIFICATIONS	EFFECTIFS							MASSE SALARIALE						
		NATIONAUX		AUTRES ETATS DE L'OHADA		HORS OHADA		TOTAL	NATIONAUX		AUTRES ETATS DE L'OHADA		HORS OHADA		TOTAL
		M	F	M	F	M	F		M	F	M	F	M	F	
	1. Personnel propre														
YA	1. CADRES SUPERIEURS	8	2	1		1		**12**	616 498 361	135 842 045	144 407 838		99 839 214		996 587 458
YB	2. TECHNICIENS SUPERIEURS ET CADRES MOYENS	60	39		2			**101**	1693 903 547	904 837 680		18 671 784			2 617 413 011
YC	3. TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE ET OUVRIERS QUALIFIES	47	42					**89**	721 355 217	574 682 840					1 296 038 057
YD	4. EMPLOYES, MANŒUVRES, OUVRIERS ET APPRENTIS	23	3					**26**	294 575 963	41 058 867					335 634 830
YE	**TOTAL (1)**	**138**	**86**	**1**	**2**	**1**		**228**	**3 326 333 088**	**1 656 421 432**	**144 407 838**	**18 671 784**	**99 839 214**		**5 245 673 356**
YF	PERMANENTS														
YG	SAISONNIERS														

	2. Personnel extérieur								FACTURATION A L'ENTREPRISE
YH	1. CADRES SUPERIEURS								882 214 257
YI	2. TECHNICIENS SUPERIEURS ET CADRES MOYENS								
YJ	3. TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE ET OUVRIERS QUALIFIES								
YK	4. EMPLOYES, MANŒUVRES, OUVRIERS ET APPRENTIS								
YL	**TOTAL (2)**								882 214 257
YM	PERMANENTS								
YN	SAISONNIERS								
YO	**TOTAL (1+2)**	**138**	**86**	**1**	**2**	**1**		**228**	**6 127 887 613**

Commentaire

M : Masculin

F : Feminin

Dénomination sociale de l'entité : TOTAL SENEGAL — Exercice clos le : 31/12/2020

N° d'identification 2041565 2G3 — Durée (en mois) 12

NOTES 28

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

SITUATIONS ET MOUVEMENTS / NATURE	A	B			C			D=A+B-C
	Provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations			Diminution reprises			Montant Brut à la clôture de l'exercice
		d'exploitation	financières	Hors activités ordinaires	d'exploitation	financières	Hors activités ordinaires	
1. Provisions réglementées	41 679 319			-	-		-	41 679 319
2. Provisions financières pour risques et charges	1 113 103 342	79 000 000	-		765 905 901			426 197 441
3. Dépreciation des immobilisitions	619 500 000	-	-		-	-		619 500 000
TOTAL: DOTATIONS	1 774 282 661	79 000 000	-	-	765 905 901	-	-	1 087 376 760
4. Dépreciations des stocks	152 903 923	359 463 370			-			512 367 293
7. Dépreciations clients	11 761 445 440	1 043 262 890			635 753 535			12 168 954 795
9. Dépréciations autres créances	2 448 117 534	82 322 611			100 000 008			2 430 440 137
13. Provisions pour risques à court terme d'exploitation	-	95 000 000			-	-		95 000 000
TOTAL : CHARGES POUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS A COURT TERME	**14 362 466 897**	**1 580 048 871**	-	-	**735 753 543**	-	-	**15 206 762 225**
TOTAL	**16 136 749 558**	**1 659 048 871**	-	-	**1 501 659 444**	-	-	**16 294 138 985**

Commentaire

NOTES 28

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions financières pour risques et charges

Dotations de 79 MFCFA dont 69 MFCFA concernant litiges avec gérants de stations services et 10 MFCFA pour litige avec fournisseur.

Reprise de la provision de démantélement stations services pour -644 MFCFA. Suite condamnations: reprise de la provision sur litige avec la Banque Atlantique pour -50 MFCFA, reprise de provisions sur litiges avec gérants de stations pour - 8 MFCFA, reprises de provisions sur affaires sociales pour -10 MFCFA, et autres affaires pour -54 MFCFA.

Dépréciations des stocks

Dotation d'une provision de 239 MFCFA pour dépréciation sur stock produits Croissanterie, de 101 MFCFA pour déprécation sur stock lubrifiants, et d'une provision de 19 MFCFA pour dépréciation de cartes pétrolières.

Dépréciations clients

Les créances échues de 90 à 180 jours sont provisionnées au taux de 50%, celles au delà de 180 jours ainsi que les créances douteuses sont provisionnées à 100%. Ci-dessous récapitulatif des dotations et reprises par canal:

Canal	Dotations (MFCFA)	Reprises (MFCFA)
Réseau	230	160
Monétique	295	157
Commerce général	436	205
Gaz	18	17
Lubrifiants	58	97
Aviation	6	0
	1 043	**636**

Dépréciations autres créances

82 MFCFA de provisions constituées pour divers débiteurs et ATD (Avis à Tiers Détenteurs), -100 MFCFA de reprises de provisions devenues sans objet.

Provisions pour risques à court terme d'exploitation

95 MFCFA ont été provisionnées dans le cadre du démantélement à court terme d'actifs sur stations services impactées par le BRT.

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTES 29

CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN %
Intérêts des loyers de location acquisition	182 258 806	96 662 163	89%
Autres intérêts	1 964 487 889	2 396 338 943	-18%
Pertes de change	250 727 240	35 277 310	611%
SOUS-TOTAL FRAIS FINANCIERS	2 397 473 935	2 528 278 416	-5%
Intérêts des prêts et créances diverses	165 172 689	166 412 134	-1%
Revenus de participation	924 568 894	350 000 000	164%
Gains de change	108 817 123	59 456 596	83%
SOUS-TOTAL REVENUS FINANCIERS	1 198 558 706	575 868 730	108%
TOTAL	- 1 198 915 229	- 1 952 409 686	-39%

Commentaire

Intérets dans loyers de locations acquisitions

Suite à location de 27 nouveaux véhicules sur 2020, hausse du poste de 86 MFCFA.

Autres intérets

Ayant moins sollicité des prêts spots sur l'exercice 2020, les agios correspondants ont également baissé de 253 MFCFA versus 2019. Les frais sur effets escomptés subissent une baisse de 179 MFCFA.

Revenus de participations

Ils se décomposent de 382 MFCFA percus de la filiale SDE et de 543 MFCFA percus de SENSTOCK.

Dénomination sociale de l'entité : TOTAL SENEGAL — Exercice clos le : 31/12/2020

N° d'identification 2041565 2G3 — Durée (en mois) 12

NOTES 31

REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EXERCICES CONCERNES (1) / NATURE DES INDICATIONS	ANNEE N	N-1	N-2	N-3	N-4
STRUCTURE DU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (2)					
Capital social	3 257 770 000	3 257 770 000	3 257 770 000	3 257 770 000	3 257 770 000
Actions ordinaires	32 577 700	32 577 700	32 577 700	32 577 700	3 257 770
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (3)					
Chiffres d'affaires hors taxes	384 493 246 008	448 269 120 201	382 174 558 297	309 648 408 406	293 540 997 860
Résultat des Activités Ordinaires (R.A.O) hors dotations et reprises (exploitation et financières)	13 573 523 760	15 153 599 734	14 941 704 978	7 445 116 422	6 258 035 784
Impôts sur le résultat	3 538 610 000	4 219 850 000	3 640 019 000	2 538 964 000	1 770 129 132
Résultat Net (4)	6 063 978 265	5 827 011 030	6 342 186 956	4 156 434 805	- 48 279 932
RESULTAT ET DIVIDENDE DISTRIBUES					
Résulat distribué (5)	3 811 591 000	3 811 590 900	2 036 106 250	1 628 885 000	3 321 289 186
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE					
Effectif moyen des travailleurs au cours de l'exercice (6)	228	218	214	185	217
Effectif moyen de personnel extérieur	-	7	19	22	
Masse salariale distribuée au cours de l'exercice (7)	5 024 660 313	4 163 350 144	4 131 985 532	4 405 502 516	5 373 020 731
Avantages sociaux versés au cours de l'exercice (8) [Sécurité sociale, œuvres sociales]	1 228 107 046	1 126 117 244	1 145 410 046	1 591 820 934	1 721 835 140
Personnel extérieur facturé à l'entité (9)	882 214 257	889 139 029	824 379 973	730 970 497	741 389 051

(1) Y compris l'exercice dont les états financiers sont soumis à l'approbation de l'assemblée
(2) Indcation, en cas de libération partielle du capital, du montant du capital non appelé
(3) Les éléments de cette rubrique sont ceux figurant au compte de résultat
(4) Le résultat, lorsqu'il est négatif, doit être mis entre parenthèse
(5) L'exercice N correspond au dividende proposé du dernier exercice
(6) Personnel propre
(7) Total des comptes 661, 662, 663
(8) Total des comptes 664, 668
(9) Compte 667

Dénomination sociale de l'entité : TOTAL SENEGAL Exercice clos le : 31/12/2020

N° d'identification 2041565 2G3 Durée (en mois) 12

NOTE 34

FICHE DE SYNTHESE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

LIBELLES	ANNEE N	ANNEE N-1	VARIATION EN %
ANALYSE DE L'ACTIVITE			
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION			
Chiffres d'affaires	384 493 246 008	448 269 120 201	-14%
Marge commercial	77 050 217 566	53 915 798 844	43%
Valeur ajoutée	21 907 420 605	23 284 615 837	-6%
Excédent brut d'exploitation	14 772 438 989	17 106 009 420	-14%
Résultat financier	-1 198 915 229	-1 952 409 686	-39%
Résultat des activités ordinaires	9 397 000 512	10 295 476 499	-9%
Résultat hors activités ordinaires	205 587 753	-248 615 469	-183%
Resultat Net	6 063 978 265	5 827 011 030	4%
DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			
Excédent brut d'exploitation (E.B.E)	14 772 438 989	17 106 009 420	-14%
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT D'EXPLOITATION	14 772 438 989	17 106 009 420	-14%
+ Revenus financiers	1 089 741 583	516 412 134	111%
+ Gains de change	108 817 123	59 456 596	83%
- Frais financiers	2 146 746 695	2 493 001 106	-14%
- Pertes de change	250 727 240	35 277 310	611%
-Impôt sur le résultat	3 538 610 000	4 219 850 000	-16%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBAL (C.A.F.G)	10 034 913 760	10 933 749 734	-8%
- Distribution de dividendes opérées durant l'exercice			
= AUTOFINANCEMENT	10 034 913 760	10 933 749 734	-8%
ANALYSE DE LA RENTABILITE			
Rentabilité économique = Résultat d'exploitation (a) / (Capitaux propres+ dettes financières)	31,56%	39,33%	-19,74%
Rentabilité financière = Résultat Net / Capitaux propres	21,52%	22,48%	-4,25%
ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE			
Capitaux propres et ressources assimilées	28 172 082 981	25 919 695 716	9%
+Dettes financières * et autres ressources assimilées (b)	5 399 106 719	5 225 013 711	3%
= RESSOURCES STABLES	33 571 189 700	31 144 709 427	8%
- Actif immobilisé (b)	34 829 923 211	36 433 145 351	-4%
= FONDS DE ROULEMENT (1)	-1 258 733 511	-5 288 435 924	-76%
Actif circulant d'exploitation (b)	84 931 130 121	116 680 941 447	-27%
- Passif circulant d'exploitation (b)	74 533 300 997	103 971 176 965	-28%
=BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (2)	10 397 829 124	12 709 764 482	-18%
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4) = (2) + (3)	10 397 829 124	12 709 764 482	-18%
TRESORERIE NETTE (5) = (1) - (4)	-11 656 562 635	-17 998 200 406	-35%
Contrôle : trésorerie nette = (trésorerie actif) - (trésorerie passif)	-11 656 562 635	-17 998 200 406	
ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE			
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	12 346 849 118	20 099 635 819	-39%
- Flux de trésorerie des activités d'investissement	-2 579 602 856	-4 126 277 214	-37%
- Flux de trésorerie des activités de financement	-3 425 608 491	-3 343 950 997	2%
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE	6 341 637 771	12 629 407 608	
ANALYSE DE LA VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET			
Endettement financier brut (Dettes financières * + Trésorerie passif)	32 772 940 102	46 776 999 827	-30%
-Trésorerie actif	15 717 270 748	23 553 785 710	-33%
= ENDETTEMENT FINANCIER NET	17 055 669 354	23 223 214 117	-27%

(a) Résultat d'exploitation après impôt théorique sur le bénéfice

(b) Les écarts de conversion doivent être éliminés afin de ramener les créances et les dettes à leur valeur initiale

*Dettes financières * = emprunts et dettes financières diverses + dettes de location acquisition*

Dénomination sociale de l'entité :	TOTAL SENEGAL	Exercice clos le :	31/12/2020
N° d'identification	2041565 2G3	Durée (en mois)	12

NOTES 37

DETERMINATION IMPOT SUR LE RESULTAT

LIBELLES	Montant
1 : RESULTAT NET COMPTABLE DE L'EXERCICE	**9 602 588 265**
2 : A REINTEGRER	10 034 369 691
TSVPPM	9 250 000
Redressement fiscal 2019	1 501 705 011
Mise en perte TVA déductible	33 267 806
Provisions pour risques et charges	256 322 611
Provisions congés	3 526 014 348
Provisions créances douteuses	1 864 262 890
Pertes sur créances	410 863 410
Charges diverses de gestion courante	123 722 407
RVM sur réintégrations	213 442 689
Autres charges de personnel	350 414 107
Charges sur exercices antérieurs	192 788 794
Interets sur prêts long terme	149 065 287
Couts publicitaires	181 047 378
Frais de restauration personnel	154 287 887
Frais d'hotel non déductibles	15 166 654
Réception & séminaires	17 683 732
Loyers excédentaires	68 231 320
Cotisations sociales expatriés	151 989 332
Cadeaux & dons	48 787 394
Carburants véhicules	37 259 154
Provision dépréciation stocks	340 052 213
Amendes douanières	32 197 173
Gardiennage logements	13 963 177
Maintenance véhicules	12 050 833
Frais de jardinage	17 041 478
Dotations amortissements mobiliers logements	15 901 359
Dotations amortissements logements, outillages et ustensiles	3 642 082
Electricité logements	10 039 509
Charges de scolarité	4 078 302
Assurances véhicules société	3 783 586
Provision primes	209 015 000
Eau logements	7 453 000
Provision indemnités kilométriques	40 080 993
Autres equipements logements	6 810 967
Gaz logements	252 500
Entretien logements	10 185 309
Téléphones, telex	2 250 000
3 : A DEDUIRE	7 841 590 573
Reprise de provisions congés	3 587 008 168
Reprise de provisions créances douteuses	690 753 535
Quote part déductible de l'indemnité de fin de carrière - droits antérieurs acquis	517 413 999
Quote-part 95% dividendes bruts perçus	878 340 449
Reprises de provisions risques et charges LT	65 099 910
Reprise de provision redressement fiscal 2019	1 500 000 000
Plus values exonérées	602 974 511
4 : RESULTAT IMPOSABLE AVANT DEDUCTION DES DEFICITS (4 = 1+2+3)	11 795 367 383
8: RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE (8=4-5-6+7)	11 795 367 383
9:IMPOT SUR LE RESULTAT AU TAUX DE 30 %	**3 538 610 000**

NOTE 38
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Date d'arrêté des états financiers : 31/12/2020

Organe ayant autorisé la publication des comptes : Conseil d'Administration, conformément à l'AU relatif au Droit Comptable et à l'information financière et des dispositions du CREMPF

A - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DONNANT LIEU A DES AJUSTEMENTS DES ETATS FINANCIERS

Néant

B - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE NE DONNANT LIEU A DES AJUSTEMENTS DES ETATS FINANCIERS

En début mars 2021, l'arrestation d'un opposant politique (suite à une plainte pour viol) a entrainé plusieurs jours de manifestations intenses, conduisant dans un premier temps à des affrontements entre les manifestants et les forces de l'ordre, puis au saccage et pillage de stations-service et de commerces. Une quarantaine de stations services Total (piste et boutique) ont été impactées. Certaines d'entre elles auront besoin de travaux majeurs de remise en état. L'analyse de l'impact financier est en cours.

C - EVENEMENTS REMETTANT EN CAUSE L'HYPOTHESE DE BASE DE CONTINUITE D'EXPLOITATION

Néant

FIDECA
5, Avenue Carde
BP 1005
Dakar/Sénégal

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG
22, Rue Ramez Bourgi
BP 545 - Dakar/Sénégal

Total Sénégal

Société Anonyme
Route de l'Aéroport
Dakar/Sénégal

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous avons été informés de l'exécution des conventions suivantes au cours de l'exercice, lesquelles ont été préalablement autorisées par le Conseil d'administration.

1. CONTRAT DE SERVICE ENTRE TOTAL SENEGAL(TSN) ET TOTAL MARKETING SERVICES (TMS)

Co-contractants	• Total Sénégal SA. • Total Marketing Services SA (TMS)
Administrateur concerné	• Monsieur Hamady SY.
Nature et objet	Le contrat de prestations de service d'assistance définit les conditions dans lesquelles Total Sénégal fournira les services à TMS dans le domaine des ressources humaines (les « Services »), y compris les conditions de facturation de ces services (conformément aux Principes de l'OCDE sur la détermination des prix en ce qui concerne les transactions intragroupe). Le contrat prend effet rétroactivement à compter du 1er septembre 2019 (« Date d'Entrée en Vigueur ») et reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020. Le Contrat sera alors automatiquement renouvelé pour des périodes ultérieures d'un (1) an chacune, sauf s'il est résilié par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis écrit par lettre recommandée au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils avant la fin de chaque année contractuelle.
Modalités et rémunération	En contrepartie des Services, TMS paiera à Total Sénégal tous ses frais de fonctionnement comme indiqué ci-dessous. Les coûts utilisés pour le calcul de la rémunération sont les coûts encourus et supportés par Total Sénégal dans le cadre de la fourniture des Services. A) La base des coûts comprend les éléments suivants : - les coûts internes, y compris les coûts de personnel (salaires et charges sociales) et les charges indirectes de personnel ; et - les coûts externes, y compris les coûts de tout prestataire de services externe engagé spécifiquement dans le but de fournir les services (par exemple, les honoraires et indemnités externes, le loyer des bureaux, les frais de traitement des données, etc.). B) Une majoration de 5 % (cinq pour cent) est ajoutée au montant des frais de personnel décrits ci-dessus. Aucune majoration n'est appliquée aux autres coûts. Au 31 décembre 2020, un montant de FCFA.86 millions hors taxes a été facturé par Total Sénégal au titre de ce contrat.

2. CONTRAT DE SERVICE ENTRE TOTAL SENEGAL(TSN) ET TOTAL GLOBAL SERVICES BUCAREST (TGSB)

Co-contractants	• Total Sénégal SA. • Total Global Services Bucarest (TGSB)
Administrateur concerné	• Monsieur Hamady SY.
Nature et objet	Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions opérationnels, financiers dans lesquelles TGSB traite au profit de Total Sénégal des activités transactionnelles dans le domaine financier de Total Sénégal en conformité à la fois avec la règlementation comptable et fiscale du Sénégal et avec les normes et règles de contrôle interne du Groupe Total. Total Sénégal conserve la pleine responsabilité des informations financières et décisions (notamment des décisions comptables) prises concernant son activité, il s'engage sur la sincérité des comptes (évaluation des risques et provisions notamment) et signe la lettre d'affirmation à destination des Commissaires aux Comptes. La facturation de TGSB est basée sur le catalogue de services présenté dans le «Catalogue de services ». Ce catalogue de services se rapporte à la valorisation des services est fixée dans le Catalogue de prix mis à disposition du Client soit sur support papier soit en ligne. Le présent Contrat prend effet le 1er janvier 2020 et demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020. A son échéance il sera prorogé automatiquement par périodes successives de deux (2) ans, sauf s'il est résilié par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis adressé à l'autre Partie par lettre recommandée au plus tard le 31 décembre de l'année N pour une rupture à l'issue de la production des comptes au 31 décembre N+1, sauf accord différent des Parties sur un délai plus court.
Modalités et rémunération	Au 31 décembre 2020, un montant de FCFA.160 millions hors taxes a été comptabilisé par Total Sénégal au titre de ce contrat.

Par ailleurs, en application de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions ci-après, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

3. CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE AVEC LA SMCADY

Co-contractants	▸ Total Sénégal SA. ▸ SMCADY SA.
Administrateurs concernés	▸ Monsieur Hamady SY.
Nature et objet	Il s'agit d'un contrat signé le 02 novembre 2018 entre Total Sénégal et la SMCADY avec effet rétroactif au 1er avril 2018 et pour une durée de trois (3) années, dans le cadre de la gestion tournante de la SMCADY. L'objet de la présente convention est de définir les conditions et modalités selon lesquelles Total Sénégal fournit à la SMCADY des prestations de nature technique et administrative courantes ou ponctuelle.
Modalités et rémunération	La rémunération des prestations courantes est fixée à un montant forfaitaire annuel de FCFA.40 millions. Ce montant inclut tous les frais supportés par Total Sénégal dans le cadre de l'exécution du contrat sauf lorsque ces frais sont relatifs à une prestation ponctuelle. Aussi, SMCADY prendra en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance relatifs à la participation par son personnel et le personnel de ses fournisseurs participant sur sa demande, aux stages organisés par Total Sénégal. La facturation est trimestrielle au prorata. Pour les prestations ponctuelles, Total Sénégal devra soumettre à l'acception de la SMCADY une proposition technique et financière, étant entendu que pour les prestataires extérieurs à l'assistance, les coûts seront refacturés tels quel « at cost » à la SMCADY. Les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance supportés par Total Sénégal à l'occasion de la réalisation des prestations ponctuelles seront facturés en sus. La facturation intervient dans les 10 jours suivant l'achèvement des prestations. Au 31 décembre 2020, un montant de FCFA.40 millions hors taxes a été facturé par Total Sénégal au titre de ce contrat.

4. CONVENTION DE DETACHEMENT D'UN DIRECTEUR GENERAL A SMCADY

Co-contractants	▸ Total Sénégal SA. ▸ SMCADY SA.
Administrateurs concernés	▸ Monsieur Hamady SY.
Nature et objet	Il s'agit d'un contrat signé le 1er avril 2018 entre Total Sénégal et la SMCADY pour une durée de trois (3) années, dans le cadre de la gestion tournante de la SMCADY. L'objet de la présente convention est de définir les conditions et modalités selon lesquelles Total Sénégal détache auprès de la SMCADY un directeur général.
Modalités et rémunération	Total Sénégal facture trimestriellement à la SMCADY l'ensemble des coûts liés à ce détachement : salaires et assimilés, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel et plus largement tous autres frais ou charges liés au contrat de travail du salarié détaché. A titre indicatif, ces coûts sont estimés annuellement à FCFA.50 millions. La refacturation se fera au réel, sans pouvoir dépasser 10% du montant annuel estimé. Au-delà, la validation préalable du conseil d'administration est requise. Au 31 décembre 2020 un montant de FCFA.47 millions hors taxes a été facturé par Total Sénégal au titre de cette convention.

5. CONTRAT DE SERVICE ENTRE TOTAL SENEGAL(TSN) ET TOTAL GLOBAL HUMAN RESOURCES SERVICES (TGRHS)

Co-contractants	• Total Sénégal SA. • Total Global Human Resources Services (TGHRS)
Administrateur concerné	• Monsieur Hamady SY.
Nature et objet	Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions opérationnels, financiers et juridiques applicables pour la mise à disposition par TGHRS des Services décrits ci-dessous au profit de Total Sénégal. • des Services OSP (Offre de Services Partagés), issus de l'offre globale et mutualisée de services pour les sociétés du groupe Total. Ils donneront lieu à une commande préalable de la part du Client ; • des Services OSS (Offre de Services Spécifiques) convenus entre les Parties et non mutualisés. Sur demande de Services Spécifiques du Client, le Prestataire soumettra préalablement une offre de service spécifique accompagnée d'un devis qui une fois accepté, donnera lieu à une Commande Client. Les Commandes Client sont établies au moment de la période budgétaire de manière globale pour les Services OSP. Les commandes Client pour les services OSS sont établies également au moment de la période budgétaire, par service commandé. Des Commandes Client complémentaires pour les Services OSP et OSS pourront être établies en cours d'année dans le cas où de nouveaux Services seraient proposés par le Prestataire et souscrits par le Client ou sollicités par le Client auprès du Prestataire Le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2017 pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2019. A l'issue de cette période, il sera prorogé tacitement par périodes successives de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier simple en cas d'accord préalable de l'autre Partie, six mois avant la fin de l'échéance en cours.
Modalités et rémunération	Ce contrat n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2020.

6. CONTRAT DE SERVICE ENTRE TOTAL SENEGAL(TSN) ET TOTAL LEARNING SOLUTIONS (TLS)

Co-contractants	• Total Sénégal SA. • Total Learning Solutions (TLS)
Administrateur concerné	• Monsieur Hamady SY.
Nature et objet	Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions opérationnels, financiers et juridiques applicables pour la mise à disposition par TLS des services décrits ci-dessous au profit de Total Sénégal. • des Services OSP (Offre de Services Partagés), issus de l'offre globale et mutualisée de services pour les sociétés du groupe Total. Ils donneront lieu à une commande préalable de la part du Client ; • des Services OSS (Offre de Services Spécifiques) convenus entre les Parties et non mutualisés. Sur demande de Services Spécifiques du Client, le Prestataire soumettra préalablement une offre de service spécifique accompagnée d'un devis qui une fois accepté, donnera lieu à une Commande Client. Les Commandes Client sont établies au moment de la période budgétaire de manière globale pour les Services OSP. Les commandes Client pour les services OSS sont établies également au moment de la période budgétaire, par service commandé. Des Commandes Client complémentaires pour les Services OSP et OSS pourront être établies en cours d'année dans le cas où de nouveaux Services seraient proposés par le Prestataire et souscrits par le Client ou sollicités par le Client auprès du Prestataire Le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2017 pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2019. A l'issue de cette période, il sera prorogé tacitement par périodes successives de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier simple en cas d'accord préalable de l'autre Partie, six mois avant la fin de l'échéance en cours.
Modalités et rémunération	Au 31 décembre 2020, un montant de FCFA.5 millions hors taxes a été facturé à Total Sénégal au titre de cette convention.

7. CONTRAT DE SERVICE ENTRE TOTAL SENEGAL(TSN) ET TOTAL GLOBAL PROCUREMENT (TGP)

Co-contractants	• Total Sénégal SA. • Total Global Procurement (TGP)
Administrateur concerné	• Monsieur Hamady SY.
Nature et objet	Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions opérationnels, financiers et juridiques applicables pour la mise à disposition par TGP de services en matière d'achat au profit de Total Sénégal. Il s'agit : • des Services OSP (Offre de Services Partagés), issus de l'offre globale et mutualisée de services pour les sociétés du groupe Total. Ils donneront lieu à une commande préalable de la part du Client : • des Services OSS (Offre de Services Spécifiques) convenus entre les Parties et non mutualisés. Sur demande de Services Spécifiques du Client, le Prestataire soumettra préalablement une offre de service spécifique accompagnée d'un devis qui une fois accepté, donnera lieu à une Commande Client. Les Commandes Client sont établies au moment de la période budgétaire de manière globale pour les Services OSP. Les commandes Client pour les services OSS sont établies également au moment de la période budgétaire, par service commandé. Des Commandes Client complémentaires pour les Services OSP et OSS pourront être établies en cours d'année dans le cas où de nouveaux Services seraient proposés par le Prestataire et souscrits par le Client ou sollicités par le Client auprès du Prestataire Le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2017 pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2019. A l'issue de cette période, il sera prorogé tacitement par périodes successives de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier simple en cas d'accord préalable de l'autre Partie, six mois avant la fin de l'échéance en cours.
Modalités et rémunération	Au 31 décembre 2020, un montant de FCFA.59 millions hors taxes a été facturé à Total Sénégal au titre de cette convention.

8. CONVENTION DE SERVICES ENTRE TOTAL SENEGAL (TSN) ET TOTAL MARKETING SERVICES, DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (DSI MS)

Co-contractants	• Total Sénégal SA. • Total Marketing Services, Direction des Systèmes d'information (DSI MS).
Administrateur concerné	• Monsieur Hamady SY.
Nature et objet	Cette convention a pour objet de décrire les dispositions opérationnelles qui sont mises en œuvre conjointement par Total Sénégal et la DSI MS, qui agit en tant que fournisseur pour assurer la réalisation des prestations tels que définies dans les Offres de Services Produits (OSP). Il s'agit d'une mise à disposition des systèmes d'information avec maintenance et support sur les solutions déployées par Total Marketing service et autres services IT. Le contrat entre en vigueur rétroactivement à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 5 ans. A son échéance, elle ne sera pas renouvelée par tacite reconduction. Les parties doivent se rapprocher pour décider ensemble de son renouvellement.
Modalités et rémunération	La facturation se fait sur une base mensuelle en fonction des interventions, des services et des coûts associés tels que définis dans le catalogue d'offre de service figurant dans la convention. Au 31 décembre 2020, un montant de FCFA.566 millions hors taxes a été facturé à Total Sénégal au titre de cette convention.

9. CONVENTION DE SOUS-LOCATION D'UN RESERVOIR DE STOCKAGE DE PRODUITS PETROLIERS ENTRE TOTAL SENEGAL ET SENSTOCK SA

Co-contractants	• Total Sénégal SA. • Société Sénégalaise de Stockage S.A. (Senstock SA).
Administrateur concerné	• Monsieur Hamady SY.
Nature et objet	Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels total Sénégal, qui bénéficie d'un droit d'usage sur un réservoir stockage d'hydrocarbures, sis au môle 8 du Port de Dakar, en vertu d'un contrat de location la liant avec la Compagnie Sucrière Sénégalaise en date du 31 Aout 2017, donne en sous-location à Senstock ledit réservoir à Senstock. La convention est consentie et acceptée pour une durée de trois ans. Il est entré en vigueur rétroactivement à compter du 1er septembre 2017. Il est renouvelable automatiquement une fois pour la même durée sauf dénonciation par l'une des parties sous réserve d'un préavis de six (6) mois transmis par lettre contre décharge. Le renouvellement du contrat est subordonné à la conclusion d'un contrat ou au renouvellement de la relation entre le Bailleur et le Propriétaire. Au terme de la période de renouvellement, les parties se retrouveront pour discuter des nouvelles conditions si le preneur souhaite prolonger la location.
Modalités et rémunération	Le montant du loyer qui est fixé à FCFA.300 millions hors taxes par an est payable d'avance par tranche trimestrielle dès réception de la facture du bailleur. Pour l'année de signature, le loyer est calculé au prorata temporis de la date de prise d'effet du présent contrat. Au 31 décembre 2020, Total Sénégal a facturé à Senstock un montant de FCFA.300 millions hors taxes au titre de cette convention.

10. CONTRAT DE DONATION AU PROFIT DE LA FONDATION D'UTILITE PUBLIQUE TOTAL SENEGAL

Co-contractants	• Fondation Total Sénégal. • Total Sénégal.
Administrateurs concernés	• Monsieur Hamady SY.
Nature et objet	Ce contrat qui a été signé le 3 juin 2014 fixe les modalités et conditions dans lesquels Total Sénégal s'engage à effectuer des donations au profit de la Fondation Total Sénégal pour lui permettre de disposer de fonds destinés à ses activités d'utilité publique. Les fonds versés sont destinés exclusivement à financer les activités du bénéficiaire conformément aux statuts de la Fondation. Il prend effet à compter de sa date de signature, pour une durée indéterminée et régit rétroactivement les donations faites à la Fondation d'Utilité Publique depuis sa création. Il sera résilié de plein droit en cas de dissolution de la Fondation ou en cas de perte par la Fondation de son statut de Fondation d'Utilité Publique.
Modalités et rémunération	Total Sénégal informera chaque année la Fondation Total Sénégal du montant de l'enveloppe financière qu'il lui allouera au titre de la donation de ladite année. En cas de modification de l'enveloppe financière allouée, Total Sénégal en informera la Fondation Total Sénégal par écrit. La donation pourra au besoin inclure la prise en charge directement ou indirectement de certains besoins de la Fondation notamment par des donations en nature et/ou en services. Au 31 décembre 2020, un montant de FCFA.150 millions hors taxes a été comptabilité au titre de cette convention.

11. CONTRAT D'ASSISTANCE GENERALE AVEC TOTAL OUTRE MER SA

Co-contractants	• Total Outre-Mer (TOM). • Total Sénégal.
Administrateurs concernés	• La société TOM représentée par Monsieur Wilfried KONDE. • Monsieur Hamady SY.
Nature et objet	Cette convention a été signée le 18 mai 2010 avec effet rétroactif au 1er janvier 2010. Elle annule et remplace la convention d'assistance générale signée le 1er janvier 2002. Elle fixe les modalités et conditions dans lesquelles les services indirects sont fournis à Total Sénégal par Total Outre-mer.
Modalités et rémunération	Il est procédé à l'allocation, à Total Sénégal, d'une quote-part de la base de coûts représentative du bénéfice que celle-ci retire des services indirects rendus par TOM. Une marge de 5 % calculée sur le montant des coûts internes attribués à Total Sénégal est ajoutée à la quote-part des coûts qui lui sont alloués. La rémunération est faite selon les modalités suivantes : • une première facture au cours du mois de juin de l'année N, établie sur la base des coûts budgétés de l'exercice N et à hauteur de 50 % de ces coûts ; • une deuxième facture au cours du mois de novembre de l'année N, établie sur la base des prévisions de clôture de l'exercice en cours déduction faite du montant facturé en juin ; • le cas échéant, une troisième facture de régularisations au mois de mars de l'année n+1 sur la base des coûts réels de l'année N. Pour l'exercice 2020, le montant facturé par Total Outre-Mer à Total Sénégal au titre de cette convention s'élève à FCFA.2.016 millions hors taxes.

12. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AVEC TOM

Co-contractants	• Total Outre-mer (TOM) • Total Sénégal
Administrateurs concernés	• La société TOM représentée par Monsieur Wilfried KONDE. • Monsieur Hamady SY.
Nature et objet	Cette convention a été signée le 8 janvier 2015. Elle a pour objet de décrire et préciser les conditions et modalités selon lesquelles Total Sénégal fournit à TOM des prestations de conseil et d'assistance en particulier en matière de : • Hygiène, sécurité, environnement, qualité (HSEQ), • Logistique, • Marketing et commerce, • Ressources Humaines, • Gouvernance / Contrôle interne, • Informatique. Elle prend effet à compter du 01 septembre 2014 et se termine le 31 décembre 2020. Ces prestations consistent pour Total Sénégal à formuler des conseils à Total Outre-Mer dans le cadre d'une obligation de moyens.
Modalités et rémunération	La rémunération des prestations rendues correspond à l'ensemble des coûts réels supportés par Total Sénégal augmenté d'une marge calculée sur une partie des coûts conformément à la méthode du prix de revient majoré. Les coûts supportés incluent les composantes suivantes : • Coûts internes : frais de personnel et charges sociales (les « coûts internes »), • Coûts externes : coûts des services extérieurs spécifiquement engagés dans le but de rendre les prestations à Total Outre-Mer (exemple : frais divers, honoraires et prestations extérieures, loyers, frais informatiques, frais de mission). Une marge de 5% calculée sur le montant des coûts internes est ajoutée aux coûts. Aucune marge n'est appliquée aux coûts externes. Tous les autres coûts supplémentaires supportés par Total Sénégal dans le cadre de l'exécution du contrat sont facturés en sus sur présentation des documents et justificatifs. Ces coûts seront facturés « At cost ». La facturation est faite trimestriellement. Pour l'exercice 2020, le montant facturé par Total Sénégal à Total Outre-Mer au titre de cette convention s'élève à FCFA.693 millions hors taxes.

13. CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC LA COMPAGNIE SENEGALAISE DE LUBRIFIANT (CSL).

Co-contractants	• Total Sénégal SA. • Compagnie Sénégalaise Des Lubrifiants (CSL).
Administrateurs concernés	• Monsieur Hamady SY.
Nature et objet	Cette convention signée le 17 novembre 1989, fixe les modalités et conditions d'une assistance sous forme de mise à disposition de personnel d'encadrement chargé d'assister la CSL dans ses relations avec les administrations et les organismes professionnels, de superviser la gestion administrative et comptable et d'apporter un appui aux relations commerciales. Un avenant signé en 2016, porte le montant de FCFA.24 millions HT à FCFA.100 millions HT.
Modalités et rémunération	La société Total Sénégal est rémunérée suivant un forfait annuel révisable au 1er janvier de chaque année, d'accord parties. Pour l'exercice 2020, le montant facturé par Total Sénégal à la CSL au titre de cette convention s'élève à FCFA.100 millions hors taxes.

Dakar, le 15 juin 2021

Les Commissaires aux comptes

FIDECA

Oumar SAMBE
Associé

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG

Makha SY
Associé

FIDECA
5, Avenue Carde
BP 1005
Dakar/Sénégal

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG
22, Rue Ramez Bourgi
BP 545 - Dakar/Sénégal

Total Sénégal

Société Anonyme
Route de l'Aéroport
Sur la Station Total Ngor
BP 355 – Dakar/Sénégal

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et les remboursements effectués au profit des Administrateurs en application de l'article 432 de l'OHADA

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 432 de l'Acte Uniforme Relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous vous informons que l'Etablissement n'a pas versé de rémunérations exceptionnelles pour les missions et mandats confiés aux administrateurs ainsi que les frais de voyage, déplacement et dépenses engagés par eux dans l'intérêt de l'institution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Dakar, le 15 juin 2021

Les Commissaires aux comptes

FIDECA

Oumar SAMBE
Associé

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG

Makha SY
Associé

TOTAL SENEGAL S.A.

Société Anonyme avec Conseil d'administration
Capital social 3.257.770.000 Francs CFA
RCCM : SN-DKR 1976 B 7977
Siège social : Route de l'aéroport sur la station Total Ngor
Dakar (République du Sénégal)

TOTAL SENEGAL SA

RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES, FRAIS DE VOYAGE, DEPLACEMENTS ET DEPENSES VERSÉES AUX ADMINISTRATEURS (ART. 432 AU/DSC/GIE)

Le montant global des rémunérations exceptionnelles pour les missions et mandats confiés aux administrateurs ainsi que les frais de voyage, déplacements et dépenses engagées par eux dans l'intérêt de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 0 FCFA (zéro).

Fait à Dakar, le 15 juin 2021

Le Président du Conseil d'Administration

Les Commissaires aux Comptes

FIDECA

Oumar SAMBE
Associé

Racine, Membre d'ERNST & YOUNG

Makha SY
Associé

FIDECA
5, Avenue Carde
BP 1005
Dakar/Sénégal

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG
22, Rue Ramez Bourgi
BP 545 - Dakar/Sénégal

Total Sénégal SA

Société Anonyme
Route de l'Aéroport
Sur la Station Total Ngor
BP 355 – Dakar/Sénégal

Rapport des commissaires aux comptes sur le registre des titres nominatifs émis par la société en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi le présent rapport sur l'existence et la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Il appartient à votre société ou toute personne habilitée par elle d'établir des registres de titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il appartient également au Conseil d'administration d'attester de la tenue conforme desdits registres par une déclaration jointe au présent rapport.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de constater l'existence des registres de titres nominatifs et de donner un avis sur leur tenue conforme.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à :

- vérifier que toutes les écritures contenues dans les registres ont été signées par le représentant légal de la société ou son délégué.

Sur la base des travaux effectués et de la déclaration établie par votre société et jointe au présent rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- l'existence des registres de titres nominatifs émis par votre société ;

- leur tenue conforme par rapport aux dispositions contenues dans l'article 746-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Dakar, le 15 juin 2021

Les Commissaires aux comptes

FIDECA

Oumar SAMBE
Associé

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG

Makha SY
Associé

FIDECA
5, Avenue Carde
BP 1005
Dakar/Sénégal

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG
22, Rue Ramez Bourgi
BP 545 - Dakar/Sénégal

Total Sénégal SA

Attestation de tenue conforme du registre des titres nominatifs en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique

Exercice clos le 31 décembre 2020

ATTESTATION DE TENUE DU REGISTRE DE TITRES

Je soussigné, Monsieur **Samba Salfal SEYE**, Président du Conseil d'Administration de la Total Sénégal SA, atteste que le registre de titres nominatifs existe et est tenu conformément aux dispositions de l'article 746-1 de l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, sous réserve du flottant du capital tenu conformément aux règles applicables aux titres émis sur le marché de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

La présente attestation de conformité est établie en application des dispositions de l'Acte Uniforme précité.

Fait à Dakar, le 15 juin 2021

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Samba Salfal SEYE



FIDECA
5, Avenue Carde
BP 1005
Dakar/Sénégal

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG
22, Rue Ramez Bourgi
BP 545 - Dakar/Sénégal

Total Sénégal SA

Société Anonyme
Route de l'Aéroport
Sur la Station Total Ngor
BP 355 – Dakar/Sénégal

Certification du montant global des rémunérations conformément à l'article 525 de l'acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales Et du GIE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Après examen des documents comptables et sociaux mis à notre disposition et compte tenu de l'effectif de votre société, nous sommes en mesure de certifier que le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées s'élève à FCFA 907.084.840 pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Dakar, le 15 juin 2021

Les Commissaires aux comptes

FIDECA

Oumar SAMBE
Associé

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG

Makha SY
Associé

TOTAL SENEGAL S.A.

Société Anonyme avec Conseil d'administration

Capital social 3.257.770.000 Francs CFA

RCCM : SN-DKR 1976 B 7977

Siège social : Route de l'aéroport sur la station Total Ngor

Dakar (République du Sénégal)

ATTESTATION SUR LE MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX DIX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 525 DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE (OHADA)

EXERCICE SOCIAL DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

En application de l'article 525 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (OHADA), nous soussignés Président du Conseil d'Administration de la Société Total Sénégal S.A., certifions que le montant global des rémunérations brutes versées au cours de l'exercice 2020 aux dix personnes les mieux rémunérées s'élève à FCFA 907 084 840 (FCFA Neuf cent sept millions quatre vingt quatre mille huit cent quarante).

Mr Samba Salfal SEYE

Le Président du Conseil d'Administration